RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01437
Numéro SIREN : 534 236 351
Nom ou dénomination : ABELLE

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/011310

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Date : 08/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/011310**
n° de gestion : **2011B01437**
n° SIREN : **534 236 351 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 08/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABELLE
11 Rue du Puits Buffet 38450 VIF

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Bilan simplifié

État exprimé en €

ACTIF				Du 01/01/2019 Au 31/12/2019 Brut		Amortis. Provisions	Net	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles :	- Fonds commercial	010		012			
		- Autres	014	550,00	016	550,00		
	Immobilisations corporelles		028	5 426,77	030	4 653,24	773,53	2 652,10
	Immobilisations financières (1)		040		042			
	Total I (5)		044	5 976,77	048	5 203,24	773,53	2 652,10
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production		050		052			
	STOCKS Marchandises		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2) :	- Clients et comptes rattachés	068	5 400,00	070		5 400,00	5 650,00
		- Autres (3)	072	9 703,09	074		9 703,09	22 099,43
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	14 097,56	086		14 097,56	6 752,22
	Charges constatées d'avance		092		094			
	Total II		096	29 200,65	098	0,00	29 200,65	34 501,65
	Total général (I+II)		110	35 177,42	112	5 203,24	29 974,18	37 153,75

PASSIF				01/01/2019 - 31/12/2019 Net	01/01/2018 - 31/12/2018 Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	1 000,00	1 000,00
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	100,00	
	Réserves réglementées		130		
	Autres réserves	131	132		
	Report à nouveau		134	27 446,30	24 665,63
	Résultat de l'exercice		136	-865,02	2 880,67
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	27 681,28	28 546,30
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	0,00	0,00
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		7 734,00
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	202,00	59,23
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N	169 1 196,16)	172	2 090,90	814,22
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	2 292,90	8 607,45
	Total général (I+II+III)		180	29 974,18	**37 153,75**

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Donts dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	2 079,27		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

État préparatoire au Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

						Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	88 078,25	134 803,81
	Production vendue :	- Biens		215	214		
		- Services		217	218	16 679,47	12 981,99
	Production stockée				222		
	Production immobilisée				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	104 757,72	147 785,80
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				234	60 319,03	94 968,88
	Variation de stock (marchandises)				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				238		
	Variation de sotck (matières premières et approvisionnement)				240		
	Autres charges externes				242	34 167,97	37 176,07
	Impôts, taxes et versements assimilés				244	1 189,00	1 232,00
	Rémunérations du personnel				250	3 610,73	7 833,44
	Charges sociales				252	4 108,43	2 581,62
	Dotations aux amortissements				254	1 878,57	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259	262	0,01	
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	105 273,74	143 792,01
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION					270	-516,02	3 993,79
Produits et charges divers	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles (VI)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347	300		34,12
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des contructions nouvelles		348			
	Impôts sur les bénéfices (VII)				306	349,00	1 079,00
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	-865,02	2 880,67
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col. 2				312	-865,02	314 2 880,67
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles*				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	0,00	330	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone france urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44. terdecies)	127	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	138	
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière de déficit	346	350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)						356	
	Déficit antérieurs reportables* : ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Éxonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :		388
Montant de la T.V.A. collectée	374		Effectif moyen du personnel*:	376		Dont apprentis	handicapés	Effectif affecté à l'activité artisanale 861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*:			399		

ABELLE SAS
Société par actions simplifiée à capital variable de 1.000 €
Siège social : 11 rue Puits Buffet – 38450 Vif
Siret 534 236 351 00019 Grenoble - Ape 4329

***

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 juin 2020

L'an deux mil vingt,
Le vingt-deux juin,
A dix-neuf heures,

Les associés de ABELLE SAS, société par actions simplifiée à capital variable de 1.000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au : 11 rue Puits Buffet – 38450 Vif, sur convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

- Monsieur BELLE Alain, actionnaire, PDG, propriétaire de cinquante parts

ci,..... 50

- Madame CIMADOMO Isabella, actionnaire, propriétaire de cinquante parts

ci,..... 50

TOTAL : CENT parts, ci..... **100**

actionnaires de la Société et représentant en tant que tel plus des trois-quarts des actions émises par la Société.
L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur BELLE Alain, PDG actionnaire.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la présidence,

- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte de 865 € de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice 865 €

Diminution report à nouveau créditeur : 865 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet

1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le PDG et les actionnaires.

Pour copie certifiée conforme.

A Vif, le 22 juin 2020,

Le PDG, Alain BELLE

